

APPEL À CONTRIBUTION – PROJET D-CAP

Produire des connaissances à partir de l'expérience des acteurs sur les actions de prévention des conduites addictives, dont le tabagisme

Dans le cadre d'une capitalisation d'expériences financée par le Fonds de lutte contre le tabac, la Direction générale de la santé et Santé publique France, la SFSP renouvelle son appel à contribution pour le projet D-CAP.

Ce projet vise à construire une connaissance expérientielle partageable en prévention des conduites addictives auprès des jeunes âgés de 12 à 25 ans et des personnes vulnérables (jeunes et adultes). Les projets concernés doivent impérativement aborder la question du tabac dans leurs actions.

Ils peuvent par exemple s'inscrire dans des approches promues aujourd'hui telles que le développement des compétences psycho-sociales des jeunes.



Pour tout savoir sur la capitalisation des expériences en promotion de la santé, c'est ici !

QUELS CRITÈRES POUR CONTRIBUER À LA CAPITALISATION ?

Cet appel à contribution **est ouvert jusqu'au 15 mars 2021**. Vous pouvez candidater à tout moment pour que votre projet soit objet d'une capitalisation, à 2 conditions :

- Votre projet doit être achevé, ou avoir démarré depuis au moins un an.
- Votre projet doit respecter les critères d'exclusion et d'inclusion listés ci-dessous.



CRITÈRES D'EXCLUSION

- Actions faisant l'objet de liens ou de conflits d'intérêt
- Actions uniques (séance d'information ponctuelle, distribution de flyers, etc.)
- Actions ne respectant pas les principes éthiques de la promotion de la santé (en développant des stratégies par la peur, en étant exclusivement centré sur le risque, en ne respectant pas le principe d'autonomie des personnes, etc.)

QUELS CRITÈRES POUR CONTRIBUER À LA CAPITALISATION ?

CRITÈRES D'INCLUSION

- Actions allant de la prévention primaire à l'accompagnement au sevrage tabagique
 - Publics concernés :
 - > Les jeunes de 12 à 25 ans
 - > Les personnes vulnérables, adultes et jeunes : personnes défavorisées ou éloignées des interventions habituelles ou ayant une faible littéracie en santé, etc.
- Actions se déroulant dans tous les contextes : CHRS, établissement scolaire, travail, etc.
- Actions se déroulant dans tous les milieux : rural, urbain, Outre-mer, etc.
- Actions menées en France, Belgique, Luxembourg, Suisse ou au Québec
- Actions complexes :
 - Intégrant au moins deux catégories d'acteurs : enseignants, parents, jeunes, professionnels de santé, travailleurs sociaux, animateurs, personnes vulnérables, etc.
 - Intégrant au moins deux activités comme par exemple une activité centrée sur l'information, une autre sur les compétences psycho-sociales, des ateliers et un suivi individuel
 - Public concerné associé à la démarche
- Le porteur du projet doit être disponible et intéressé par une démarche de capitalisation.



D'autres questions ? Une FAQ est à votre disposition [juste ici](#).

POUR DEVENIR CONTRIBUTEUR

Remplir [la carte d'identité de votre projet](#) en pièce jointe et l'adresser à capitalisation@sfsp.fr. Vous pouvez joindre tout document se référant à votre action (dossier cosa de présentation, rapport d'évaluation, bilan, outils...)

Les actions seront examinées par le groupe de travail D-CAP et la prochaine réunion de sélection aura lieu fin mars 2021.

Les capitalisations se dérouleront d'avril à septembre 2021.

La participation à la démarche de capitalisation ne donne lieu à aucune rémunération.